

I4a ELECTRICITE

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (ancrage, appui, passage, élagage et abattage d'arbres).

Loi du 15 juin 1906 modifiée, article 12

- Lignes électriques : 2 x 400 kV GATINAIS - GAUGLIN 1 et 2
N° 1 et 2 sur supports communs *ok*

- Réseau de 2ème catégorie (tension inférieure à 63 kV)
(non représenté sur les plans)

- Lignes électriques : 2 x 63 kV : COSNE - FORTAIE - NEUVY et FORTAIE - NEUVY
(tronçon de NEUVY au polyne n°50)
Cependant, la ligne 63 kV COSNE-FORTAIE-NEUVY est partagée avec le GET
CHAMPAGNE MORVAN *ok*

- Ligne électrique 63 kV : FORTAIE - RUBLOTS *ok*

Gestionnaire local de cette servitude: *Monsieur le Directeur*
RTE-EDF Transport SA
GET SOLOGNE
21, rue Pierre & Marie Curie
Boite postale 124
45143 ST-JEAN DE LA RUELLE CEDEX

(a) correspond au gestionnaire de cette servitude

Pour distribution EDF-GDF service Nièvre à NEVERS